Ils ont signé pour mieux partager la mer, de Cancale au sud-Vendée

Les autorités ont signé, vendredi 6 mai, à Nantes, le plan d'action pour mettre en œuvre la « stratégie de façade maritime », sur les côtes de Bretagne et des Pays de la Loire. Enjeu : prévenir les conflits d'usage de la mer.

Signature du plan, vendredi 6 mai, à Nantes. De gauche à droite : Sandrine Sellier-Richez, directrice interrégionale de la Mer Nord-Atlantique Manche Ouest ; Didier Martin, préfet des Pays de la Loire ; Olivier Lebas, préfet maritime de l'Atlantique, et Daniel Cueff, vice-président de la Région Bretagne. | OUEST-FRANCE

Ouest-France François CHRÉTIEN. Publié le 06/05/2022 à 17h34

Écouter

La mer c'est grand, mais pas tant que ça finalement… Entre les pêcheurs, les éoliennes, les estivants, les zones naturelles, les transporteurs, il n'y a pas forcément de la place pour tout le monde ! C'est pour essayer de partager harmonieusement les usages, tout en améliorant l'environnement, qu'un gros chantier de réflexion et de concertation est engagé depuis cinq ans. Cela s'est traduit par l'écriture de « Documents stratégiques de façade maritime ». Dont celui de la façade Nord-Atlantique Manche Ouest (DSF NAMA), qui concerne les côtes de Bretagne et des Pays de la Loire.

Ultime étape, ce vendredi 6 mai, à Nantes, le préfet « coordonnateur de façade » Didier Martin et le vice-amiral Olivier Lebas, préfet maritime de l'Atlantique ont signé **« le plan d'action »** pour mettre cette stratégie en œuvre sur le littoral, de Cancale au sud-Vendée.

Insoluble qualité de l'eau

« Avec ce document co-construit, les acteurs connaissent désormais tous les enjeux et pas seulement ceux qui les intéressent », se réjouit l'amiral Lebas. Daniel Cueff, vice-président de la Région Bretagne,souligne **« l'extrême implication des professionnels de la mer ».** Il regrette cependant le refus de signer des défenseurs de l'environnement. Pas assez de mesures, selon eux, pour améliorer la qualité des eaux littorales polluées par les rejets venus de la terre.

C'est également ce que déplorent les travailleurs de la mer. **« Malgré ça, on adopte ce plan car chacun a pu s'exprimer pour faire valoir ses intérêts »,** bougonne José Jouneau, président du Comité régional des pêches des Pays de la Loire.

Le plan évoque la préservation de paysages, le transport à voile vers les îles, la réduction des plastiques professionnels, etc. Concernant les parcs éoliens, il prévoit qu'il ne s'agira pas de zones exclusives, comme dans les pays du Nord. D'autres activités pourront s'y incruster. Philippe Le Gal, représentant la conchyliculture, est déjà intéressé pour tester l'élevage des moules dans le premier parc français qui sera ouvert cet été au large de Saint-Nazaire. Mais le milieu côtier s'inquiète déjà de savoir si le fruit de la taxe sur les éoliennes redescendra bien vers les territoires…

UPPM revue de presse